

responsabilité commune et fournissent à l'Organisation les moyens qui lui permettront de poursuivre efficacement sa tâche de gardienne de la paix.

En tant que membres des Nations Unies, nous nous sommes tous engagés "à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales". Mais nous avons aussi pris l'engagement de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". C'est là sans aucun doute l'un des principaux buts à atteindre d'ici la fin du siècle. C'est une tâche qui exige la mobilisation de toutes les ressources dont nous disposons. Je suis persuadé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a eu lieu au début de l'année a fait naître la compréhension sur laquelle doit s'appuyer toute action internationale efficace visant à exécuter ces engagements et à servir de manière éclairée les intérêts de la collectivité mondiale.

C'est sur cette note que j'aimerais m'unir à tous les hommes de bonne volonté au seuil de l'année nouvelle. Prenons l'engagement, en 1965, de faire face de notre mieux aux tâches qui nous incombent, et de contribuer chacun dans la mesure de nos moyens à la consolidation de la paix et de la prospérité dans le monde. Agissons de manière à ce que l'année 1965 constitue véritablement, par son esprit autant que par son nom, l'Année de la coopération internationale.